



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE CONTRÔLE,
MAINTENANCE ET RÉPARATION DES JEUX ET
ÉQUIPEMENTS DANS LES AIRES
COLLECTIVES DE JEUX, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ ENTREPRISE JULLIEN**

**DÉCISION N° DM-26-125
EN DATE DU 11 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 24 septembre 2025 relatif au contrôle, à la maintenance et la réparation des jeux et équipements dans les aires collectives de jeux ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ENTREPRISE JULLIEN jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ENTREPRISE JULLIEN, sise La Seigneurie – 27120 PACY SUR EURE, représentée par Monsieur Stéphane LORET, Gérant, le marché de contrôle, maintenance et réparation des jeux et équipements dans les aires collectives de jeux.

Les prestations sont traitées à prix mixtes.

Le montant annuel des prestations à prix forfaitaire s'élève à 15 626,79 € HT (18 752,15 € TTC).

Le montant maximum annuel des prestations à prix unitaires s'élève à 30 000,00 € HT. Il s'agit pour ces prestations d'un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum et s'exécutant par émission de bons de commande successifs, rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ